

Titre d'emploi: Conseiller(ère) en mesure et évaluation

Numéro d'affichage : 2998

Titre de la classification : Conseiller en mesure et évaluation

Lieu de travail : Montréal

Direction : Formation professionnelle

Section : Mesure et évaluation

Statut : Permanent

Salaire minimum : \$31,76

Salaire maximum : \$56,24

Modalité télétravail : 2 à 5 jours télétravail

La Commission de la construction du Québec (CCQ) joue un rôle crucial au sein de l'industrie de la construction au Québec. En plus de veiller à l'application des règles concernant les relations de travail, nous administrons un vaste éventail de services professionnels et personnels aux travailleurs, aux entrepreneurs et aux retraités de l'industrie de la construction.

Travailler à la Commission de la construction du Québec, c'est donc contribuer à l'essor d'une industrie stimulante au cœur du paysage québécois. Vous y retrouverez une atmosphère de travail conviviale et stimulante.

Les avantages de vous joindre à nous :

- Programme de rémunération compétitif
- Gamme complète d'avantages sociaux, incluant un régime de retraite à prestations déterminées
- Jusqu'à six semaines de vacances par année dès l'embauche
- Des journées de congé payées aux moments importants de votre vie
- Conciliation vie personnelle et professionnelle
- Horaire comprimé permettant une journée de congé aux deux semaines pour les postes syndiqués
- Possibilité de carrière et d'avancement
- Programme d'aide aux employés
- Accès à un stationnement
- Rabais d'entreprise avantageux (assurances, transports en commun, centre de conditionnement physique, etc.)
- Nombreuses initiatives écoresponsables
- Et plus encore !

RÔLE

Soutenir le contrôle de l'apprentissage et de la qualification professionnelle par la conception d'instruments de mesure, l'interprétation des informations obtenues, l'analyse du comportement des examinés et la réalisation de plans d'évaluation.

TÂCHES

1. Réalise la conception et la mise à jour des examens de qualification et d'évaluation des compétences:
 - définit les objets d'évaluation;
 - rédige les questions;
 - standardise la présentation, l'administration et la correction des examens;
 - éprouve la fidélité de l'examen et en établit la validité.
2. Développe les encadrements relatifs à la mesure et à l'évaluation et voit à leur implantation.
3. Exerce les activités de consultation nécessaires auprès d'intervenants des divers métiers.
4. Fait le suivi des épreuves d'évaluation utilisées par l'analyse de leur fidélité, l'homogénéité et la difficulté des items ainsi que leur impact sur la qualification des apprentis ou le maintien de la compétence des compagnons.
5. Planifie et structure l'informatisation des banques de questions et la production des cahiers d'examen.
6. Accomplit toutes autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS

- Posséder un diplôme de Maîtrise en mesure et évaluation

OU

- Posséder un diplôme de Baccalauréat en éducation, en enseignement ou en orientation professionnelle

et

- Posséder trois (3) années d'expérience pertinente.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À CONSIDÉRER :

La personne sélectionnée fera l'objet d'une vérification administrative de sécurité.

Diplôme obtenu à l'extérieur du Canada : Nous exigeons l'évaluation comparative des études émise par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Vous devez présenter le document officiel sur demande.

Pour que votre candidature à ce poste soit prise en considération, nous vous invitons à postuler sur notre site carrières.

La Commission de la construction du Québec souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi. À ce titre, elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Pour ces dernières, des mesures d'adaptation pourront être offertes dans le cadre du processus de sélection, sur demande, selon la situation. Seules les personnes retenues seront convoquées dans le cadre d'un processus de sélection.